

**CULTURE**

**COMMUNICATIONS**

CONSULTATION PUBLIQUE

# RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

## Cahier de consultation

UN NOUVEAU  
CHAPITRE CULTUREL  
POUR LE QUÉBEC

Mars 2016

La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture et des Communications

Coordination : Bureau du renouvellement de la politique culturelle

Graphisme : Ose Design

Édition : Ministère de la Culture et des Communications

La publication est accessible sur le site Internet du ministère de la Culture et des Communications : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Dépôt légal : 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (Imprimé) : 978-2-550-75246-2

ISBN (PDF) : 978-2-550-75247-9

© Gouvernement du Québec, 2016

## MOT DU MINISTRE



La démarche de renouvellement de notre politique culturelle nous interpelle tous. J'ai la profonde conviction que son succès passe par l'apport inestimable des milieux culturels, régionaux et municipaux, ainsi que par celui de tous les acteurs concernés par le développement culturel du Québec d'aujourd'hui et de demain. Je compte sur la contribution de tous, car la réussite de ce grand projet de société dépend d'une participation forte.

Je vous invite à prendre connaissance des documents de soutien à la consultation qui ont été préparés pour alimenter votre réflexion. Vous y trouverez un bilan sommaire de 25 années d'action gouvernementale en culture; une synthèse des défis qui se présentent à nous; et un aperçu des grandes interrogations auxquelles nous devons répondre pour garantir la vitalité d'une culture québécoise adaptée à notre époque.

C'est avec détermination que je m'engage dans cette démarche stimulante et inspirante. Je compte sur votre collaboration et vos idées afin que nous écrivions, ensemble, un nouveau chapitre culturel pour le Québec.

### **Luc Fortin**

Ministre de la Culture et des Communications,  
ministre responsable de la Protection  
et de la Promotion de la langue française,  
ministre responsable de la région de l'Estrie  
et député de Sherbrooke



---

# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION .....	7
HUIT GRANDS PRINCIPES .....	8
SEPT GRANDS THÈMES INSPIRÉS DES DÉFIS D'AUJOURD'HUI.....	10
1. La culture dans une perspective de développement durable.....	10
2. L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante.....	11
3. Le rapport du citoyen à la culture .....	16
4. La langue française et la diversité ethnoculturelle .....	19
5. Le développement culturel des nations autochtones.....	20
6. L'action internationale et les relations intergouvernementales.....	21
7. La gouvernance et le financement .....	23
EN TERMINANT .....	25
POUR PLUS D'INFORMATION .....	26



## INTRODUCTION

Imaginer l'avenir en poussant plus loin l'ambition de placer la culture au cœur de la vie de tous les Québécois : voilà le défi stimulant auquel vous êtes conviés par cette démarche de consultation publique.

Écouter ou jouer de la musique, lire un livre, contribuer à une œuvre interactive, peindre un tableau, créer une bande dessinée, admirer un paysage patrimonial, visiter une exposition dans un musée, voilà autant d'activités à caractère culturel qui ponctuent notre quotidien. C'est pourquoi vous êtes concernés par le projet de renouvellement de la politique culturelle et que votre participation à la consultation publique est importante.

Ce cahier de consultation est destiné à susciter la réflexion sur ce que devrait être la prochaine politique culturelle du gouvernement du Québec. Il énonce d'abord les principes qui pourraient en constituer les fondements. Il regroupe ensuite sous sept thèmes un certain nombre de mutations qui soulèvent divers enjeux et entraînent de nouveaux défis à prendre en considération. Chaque thème est accompagné d'une série de questions qui guideront la préparation de vos mémoires et de vos témoignages. Choisissez celles qui vous interpellent et pour lesquelles vous souhaitez apporter votre contribution en matière de réflexion.

Complémentaire au cahier de consultation, le document intitulé Contexte général dresse quant à lui un portrait de la situation actuelle et des principales avancées relatives à l'action gouvernementale en culture depuis l'adoption de la politique culturelle Notre culture, notre avenir, en 1992. Le gouvernement du Québec faisait alors le pari d'inscrire la culture au rang des préoccupations gouvernementales, au même titre que le social et l'économique. Pour y arriver, il proposait un cadre innovant et structurant, qui a donné au système culturel québécois son visage actuel.

Parallèlement à cette démarche de consultation publique, des consultations particulières auprès des nations autochtones seront tenues. De plus, trois mandats spécifiques portant sur le patrimoine, la langue et l'audiovisuel seront réalisés. Tous les propos recueillis sur ces sujets lors de la consultation publique seront partagés avec les mandataires.

Vos suggestions et commentaires sont importants. Ils nous aideront à élaborer une politique qui reflétera nos valeurs, nos aspirations et nos ambitions et qui posera les principales assises de l'action du gouvernement du Québec en culture pour les prochaines années.

Nous comptons sur votre participation. À vous la parole !

« Il faut aller sur la place publique et convier les citoyens à s'intéresser à la culture comme dimension de leur vie individuelle et, surtout, comme dimension incontournable de leur vie collective. »

Source : Diane Saint-Pierre, *La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 13.



Pierre Lahoud, 2004

---

## HUIT GRANDS PRINCIPES

---

Un ensemble de principes est proposé comme fondements sur lesquels s'appuiera la politique culturelle renouvelée. Ces principes serviront de toile de fond à notre réflexion et nous guideront dans les orientations que nous sommes appelés à définir.

### **A. Le caractère essentiel de la culture**

La culture est porteuse de sens, d'identité et de valeurs; elle est aussi un vecteur de démocratie, d'enracinement, de dialogue interculturel et de cohésion sociale. La culture participe également au développement des autres domaines de la vie en société et favorise la créativité et l'innovation.

### **B. L'engagement renouvelé de l'État**

L'État québécois soutient la culture et ceux qui la construisent, de même que son développement et ceux qui y participent. Il le fait sur la base d'une approche gouvernementale globale qui s'appuie sur les forces vives de la société et qui conçoit la culture comme une dimension du développement durable, indissociable des dimensions économique, sociale et territoriale.

### **C. L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture**

L'ensemble de la population doit pouvoir accéder, participer et contribuer à la vie culturelle. La politique culturelle s'adresse à tous les citoyens et doit être adaptée à leurs besoins et à leurs attentes. Elle vise à refléter la diversité de la société et à favoriser le dialogue, la mixité et les maillages.

### **D. L'affirmation du caractère francophone du Québec**

La langue française, langue commune de la vie publique, est au cœur de l'identité culturelle québécoise. La politique culturelle contribue à la promotion de la langue française au Québec et à son rayonnement au Canada et à l'étranger. Elle le fait dans le respect des droits des Autochtones et de la communauté québécoise d'expression anglaise.



## **E. La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones**

À travers leur culture, imprégnée d'une vision du monde et de connaissances qui leur sont propres, les Premières Nations et les Inuits contribuent au dynamisme culturel du Québec et à son enrichissement.

## **F. La reconnaissance de la diversité**

Le Québec est une société interculturelle, plurielle et inclusive. Il reconnaît et valorise sa diversité, notamment sa riche pluralité ethnoculturelle, comme un élément intrinsèque de son identité nationale.

## **G. La protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique**

La liberté d'expression de même que la liberté artistique et l'autonomie de la création sont des valeurs fondamentales au Québec comme dans toute société démocratique. Le respect et la protection de ces libertés vont de pair avec la protection de la propriété intellectuelle.

## **H. La recherche d'équité**

La politique culturelle vise un accès équitable à la production et aux ressources culturelles pour tous : équité entre les générations, sur l'ensemble du territoire, entre les hommes et les femmes de toutes origines. Cette recherche d'équité prend en compte l'intérêt des générations futures.

### **QUESTION**

- 1/ Que pensez-vous de ces principes ? Vous paraissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec ?



---

## SEPT GRANDS THÈMES INSPIRÉS DES DÉFIS D'AUJOURD'HUI

---

### 1. LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le lien entre la culture et le développement durable s'est imposé graduellement au début des années 2 000 pour devenir un défi majeur du 21<sup>e</sup> siècle. Il s'appuie sur l'idée que la culture doit être considérée en tant qu'élément fondamental du développement des sociétés, au même titre que les dimensions sociale, économique et environnementale. Cela suppose que la culture soit prise en compte dans toutes les stratégies de développement et que, inversement, le développement culturel soit planifié en se préoccupant des autres dimensions de la société.

L'adoption de l'Agenda 21 de la culture du Québec en 2011 s'inscrit dans ce courant qui suscite une large adhésion dans le monde, que ce soit du côté des organisations internationales, de plusieurs États, de collectivités locales ou de groupes de la société civile.

Aujourd'hui, en toute cohérence avec ce cadre de référence, la réflexion sur la politique culturelle devrait conduire à des remises en question du rôle et des modes d'intervention de l'État en culture. Les objectifs de la transversalité des interventions gouvernementales, de la prise en compte des impacts des choix d'aujourd'hui sur les générations futures et, enfin, de l'engagement de toutes les catégories d'acteurs locaux à cette vision du développement durable constituent notre feuille de route.



Monastère des Augustines, 2015

#### QUESTIONS <sup>1</sup>

- 2/ Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?
- 3/ Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local) ?
- 4/ Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?

<sup>1</sup> Les auteurs de mémoires n'ont pas à se prononcer sur chacune des questions. Ils sont invités à choisir celles qui les interpellent le plus.

## QUESTIONS

- 5/ Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?
- 6/ Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels ?



## 2. L'ÉVOLUTION DES DOMAINES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLACE DES CRÉATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN TRANSFORMATION CONSTANTE



Tourisme Montréal, Société des arts technologiques

Nous avons l'habitude, historiquement, de concevoir le champ culturel comme étant essentiellement défini par les arts (musique, danse, théâtre, littérature, arts visuels), les lettres, le patrimoine et, dans une certaine mesure, les industries culturelles (cinéma, télévision, édition, disque, métiers d'art). Force est de constater qu'il y a un élargissement majeur et constant des types de manifestations dans l'ensemble des secteurs d'intervention. S'y sont notamment ajoutés les arts du cirque, la bande dessinée, le design, les arts numériques, les œuvres interactives, les festivals et événements, et de nombreuses formes d'expression qui sont au croisement d'autres domaines (art public, architecture, urbanisme, art et santé, etc.). En outre, les municipalités qui souhaitent mettre de l'avant une personnalité culturelle unique – axée sur certains aspects dominants, par exemple le patrimoine, le design ou la poésie – utilisent maintenant la culture comme un étendard, un instrument de développement économique, social et touristique.

Depuis la création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le soutien aux **arts** et aux **lettres** s'inscrit dans une dynamique de développement et de respect de l'autonomie de la création et de la liberté d'expression. Il s'agit d'un principe fondamental qui a favorisé l'excellence et permis d'atteindre les succès que le Québec connaît aujourd'hui. De même, la constitution de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) en 1995 a entraîné une transformation majeure et structurante des **industries culturelles**, qui se sont professionnalisées.



Hall de la Grande Bibliothèque, Bernard Fougères

L'action de ces deux sociétés d'État combinée avec celle du Ministère a contribué à la production d'une offre originale, de qualité et remarquable dans tous les secteurs, et ce, tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale. Elle a permis le développement de l'expertise grâce à une offre de formation et de perfectionnement. Elle a favorisé l'amélioration des **conditions socioéconomiques des artistes**, en leur offrant différentes formes d'aide (bourses de création, aide au projet, perfectionnement, etc.).

Par ailleurs, la **création** a pris de nouvelles formes d'expression. De nombreux créateurs et entrepreneurs culturels exercent aujourd'hui une pratique qui fait appel

à plusieurs domaines ou formes d'expression, et ils évoluent dans des contextes variés. De nouvelles **industries créatives** ont émergé (applications mobiles, installations et scénographies interactives, effets spéciaux, réalité virtuelle, jeux vidéo, etc.). Ce décloisonnement et cette hybridité, amplifiés par les technologies numériques, posent des défis considérables en ce qui a trait à la structure du milieu, à son fonctionnement ainsi qu'à ses modes de diffusion et de financement.

De plus, les artistes et les entreprises culturelles du Québec ont jusqu'ici peu réussi à rendre visibles leurs productions sur les plateformes de diffusion **numérique**, alors que la consommation de produits culturels y est croissante. Ils y sont en concurrence avec les créateurs du monde entier. En conséquence, la visibilité et la « découvrabilité » des artistes et des entreprises culturelles dans l'espace numérique, particulièrement celles francophones, posent d'importants défis.

La possibilité d'avoir accès à des contenus culturels gratuits (spectacles, festivals, diffusion de musique ou de films sur Internet) entraîne un enjeu de **reconnaissance de la valeur du travail artistique** et de sa rémunération d'une manière juste et adéquate. Cette possibilité soulève également un enjeu en ce qui a trait au **respect de la propriété intellectuelle** et des **droits d'auteur**. Les diffuseurs en arts de la scène proposent aujourd'hui une offre exceptionnelle, mais ils doivent néanmoins composer, d'une part, avec la multiplication des lieux et des formes des manifestations culturelles (par exemple, les festivals) et, d'autre part, avec des pratiques de consommation qui transforment le rapport traditionnel de l'artiste avec le spectateur. La salle de spectacle n'est plus le passage obligé de cette rencontre.

Le secteur du **livre** et de la **lecture** connaît lui aussi des changements, en raison principalement de l'essor numérique; du phénomène de concentration qui touche l'édition, la distribution et les librairies; de la présence marquée des géants mondiaux de la vente du livre sur le Web; ainsi que de l'évolution des pratiques de lecture et de consommation de livres par les citoyens. Les **bibliothèques publiques** sont devenues des lieux multifonctionnels qui amènent une redéfinition de leur rôle traditionnel. Étant, bien souvent, le premier et le principal lieu culturel fréquenté par la population, notamment par les jeunes, les bibliothèques constituent un important lieu de médiation et d'appropriation culturelle. Considérant qu'au Québec 95 % de la population a accès au réseau des bibliothèques publiques, il s'agit là d'un formidable outil de démocratisation culturelle.

Les **médias** québécois, notamment Télé-Québec, sont d'importants vecteurs de la culture québécoise et de la langue française. Ils jouent un rôle indéniable en matière de production, de consommation et de partage de produits culturels. L'environnement dans lequel ils évoluent a été transformé en profondeur par l'évolution des technologies. Ils font désormais face à une concurrence importante de l'offre internationale, ce qui a pour effet de marginaliser la place des contenus québécois et de langue française sur les plateformes mobiles et Internet. La définition même de ce qu'est un média a muté, car le public est maintenant lui-même un vecteur de contenus; il est devenu un diffuseur à travers les réseaux sociaux qu'il investit.



Musée national des beaux-arts du Québec, Idra Labrie

La **numérisation** des contenus et la multiplication des supports ont bouleversé la façon de consommer les contenus médiatiques, mais aussi les modèles d'affaires des entreprises. Pour faire face à la fragmentation des auditoires et

à la fragilisation des médias de masse, les entreprises se sont regroupées, entraînant une convergence de plus en plus importante des contenus. Cela a eu pour effet d'accroître les relations entre les secteurs des télécommunications, de l'édition, de la radiodiffusion et d'**Internet**, où un petit nombre de joueurs économiques sont maintenant en mesure de posséder de vastes ensembles d'entreprises. Plusieurs plateformes de diffusion sont gérées par des entreprises privées étrangères, et leur réglementation échappe à l'État québécois. Par ailleurs, des disparités subsistent encore entre les régions rurales et éloignées et les régions urbaines quant à l'accès aux différents **services de télécommunications**, aux services offerts et aux tarifs exigés.

En matière de **médias électroniques** et de **télécommunications**, le gouvernement du Québec intervient régulièrement auprès du gouvernement fédéral au sujet du maintien et de la promotion des contenus de langue française et au sujet du respect de la spécificité du système québécois de radiodiffusion et de télécommunications.



Équilibre, Michael Meseke



Louise Leblanc, Grand Théâtre de Québec

De son côté, le **patrimoine culturel** est de plus en plus envisagé de manière intégrée. Les édifices patrimoniaux ne sont plus considérés isolément. Ils s'inscrivent dans leur milieu et sont mis en relation avec les objets mobiliers et les pratiques culturelles qui leur sont associés. Les sites patrimoniaux ou archéologiques sont de moins en moins vus comme des contraintes, mais sont plutôt vus comme des leviers de développement par plusieurs municipalités. Les communautés veulent désormais être partie prenante des décisions, alors que les spécialistes recherchent de nouvelles stratégies permettant d'assurer la conservation du patrimoine tout en l'adaptant aux besoins actuels. À ce titre, un enjeu particulier concerne l'avenir des édifices religieux, puisque les changements de vocation de ces derniers se sont accélérés au cours des dernières décennies.

Plus largement, les préoccupations à l'égard du **paysage**, de la **qualité architecturale**, de l'**art public** et des aménagements urbains sont de plus en plus présentes dans les processus d'**aménagement** et de **développement du territoire**. Cette dimension culturelle vient favoriser l'attractivité des milieux de vie et renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens.

Enfin, le **réseau muséal** québécois s'est modifié en profondeur depuis 1992, grâce à la création de nouvelles institutions, à une diversification typologique et à une approche pluridisciplinaire. Le musée s'est ouvert sur l'espace social et collectif, dans une volonté de démocratie culturelle. Il a mis davantage l'accent sur le visiteur et son expérience au cœur de l'intervention muséale, ce qui a conduit à des débats sur les répercussions de cette tendance sur les missions de base du musée que sont la conservation et la recherche. Toutes les fonctions muséales se sont transformées dans une logique communicationnelle, événementielle et médiatique.



Jardin des sculptures, Musée des beaux-arts de Montréal, Denis Farley, 2014

## QUESTIONS



- 7/** Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives)? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement?
- 8/** Comment assurer le financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois?
- 9/** Quels sont les nouveaux modèles à inventer en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, afin que les créateurs soient rétribués adéquatement?
- 10/** Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire?
- 11/** Quel devrait être le rôle de l'État à l'égard du patrimoine religieux?
- 12/** Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications?
- 13/** Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi?
  - a.** la formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels,
  - b.** la création,
  - c.** la production,
  - d.** la diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels,
  - e.** la participation citoyenne,
  - f.** les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture (filet social, égalité hommes-femmes, etc.),
  - g.** autre (préciser).

### 3. LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE

Les idées sur la participation du citoyen à la culture ont beaucoup changé. On met de l'avant aujourd'hui une vision du citoyen actif, porteur et acteur de sa culture, partie prenante de la construction de la culture et des politiques qui le concernent. La politique culturelle de 1992 proposait non seulement la **culture pour tous** mais aussi la **culture par tous**.

Au Québec, cette approche mettant le citoyen au cœur du développement culturel s'est imposée graduellement. Elle invite à élargir l'idée de pratiques culturelles ou de participation à la culture, notamment en ce qui a trait aux **familles**, en s'ouvrant aux **loisirs culturels** ou en considérant des formes et des lieux nouveaux de participation. Cette vision moins cloisonnée du rapport à la culture s'étend aussi à des préoccupations sociales plus larges. Ces idées ont teinté les interventions gouvernementales et ont aussi influencé les municipalités.



Esplanade de la Place des Arts, Martine Limage

« Même si l'État doit être préoccupé par l'intensité de la participation des citoyens aux activités culturelles, il ne lui revient surtout pas de choisir pour eux le type d'activités culturelles auxquelles s'adonner ou de fixer un degré idéal de fréquentation. C'est cependant le rôle de l'État de s'assurer que les Québécois, quelles que soient leur origine et la région où ils habitent, puissent avoir accès à une vie culturelle et artistique. Autrement dit, il s'agit non seulement d'atténuer les obstacles qui risquent d'éloigner le citoyen de la vie culturelle, mais aussi de faire en sorte que nul ne se sente exclu, a priori, de la fréquentation de la culture et de la pratique culturelle. »

Source : La politique culturelle du Québec – Notre culture Notre avenir, 1992, p. 98.

La participation des **jeunes** à la culture illustre particulièrement bien ces changements. « Natifs du numérique », leur rapport à la culture se fait par un recours prépondérant aux technologies, s'inscrit dans leur quotidien et dépasse la consommation pour s'ouvrir à la création, à la diffusion et au partage. En outre, les jeunes ont plus facilement accès à une offre culturelle mondiale, ce qui est susceptible de modifier leur rapport à la culture locale ou nationale.

L'école s'est vu confier un rôle fondamental en matière d'éducation et de transmission de la culture chez les jeunes. Les objectifs que l'on peut atteindre par l'éducation artistique et culturelle sont multiples et couvrent un large spectre : épanouissement de la personne, développement de l'identité et du sentiment d'appartenance, intégration des élèves issus de l'immigration, ouverture à des pratiques et connaissances culturelles, sensibilisation et formation de publics, etc. Des priorités doivent être établies et des moyens conséquents mis à la disposition des communautés.



Par ailleurs, la société québécoise fait face à des phénomènes qui ont des impacts sur la **participation** et la **consommation culturelle**, notamment le vieillissement de la population, l'arrivée d'immigrants d'origines diverses et le fait que 19 % des Québécois ont de faibles compétences en compréhension de textes écrits<sup>2</sup>.

Enfin, on constate, d'une part, une **diversification des lieux et des formes** de consommation et de participation à la culture et, d'autre part, l'**ouverture des cloisons** entre des catégories sur lesquelles était fondé, dans une certaine mesure, le système de soutien aux arts et à la culture. Les frontières s'estompent entre la pratique en amateur et la création professionnelle. Chacun peut devenir tour à tour consommateur, participant, créateur, promoteur, diffuseur, critique, « influenceur », etc.

Les efforts et investissements des dernières années pour faciliter l'accès et démocratiser la culture connaissent aujourd'hui certaines limites. Nous ne pouvons faire l'économie de réfléchir à de nouvelles stratégies afin d'innover dans nos approches visant à mettre la culture au cœur du quotidien et du développement d'une part toujours plus large de la population.



Grande Bibliothèque Espace jeunes, Christian Blais



Librairie Gallimard, Festival littéraire Metropolis bleu, Jean Bernier, 2014



Musée de la civilisation

2 Hélène Desrosiers et coll., avec la collaboration de Bertrand Perron. Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clés pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) [Ressource électronique].

## QUESTIONS



- 14/** Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?
- 15/** Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique ?
- 16/** Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture ?
- 17/** Comment encourager et reconnaître davantage l'engagement des citoyens dans la vie culturelle par le bénévolat et la philanthropie ?
- 18/** Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine ?
- 19/** Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture ?
- 20/** Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi ( musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc. ), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés ?
- 21/** Le modèle actuel d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande ?

## 4. LA LANGUE FRANÇAISE ET LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

Langue officielle du Québec, le français est l'assise de notre identité et de notre spécificité culturelle. Elle est une richesse qui donne sa couleur à la culture: plus qu'un moyen de communication, elle constitue la matière première de la création littéraire et s'inscrit sur tout le territoire par des toponymes qui témoignent de notre cheminement historique.

Malgré des interventions significatives en matière de valorisation et de francisation, la situation du français reste précaire au Québec, encore plus dans le contexte de diversification croissante de la société, de la **mondialisation** accélérée et de l'omniprésence de **l'anglais dans l'univers numérique**. En outre, le rapport des Québécois aux questions touchant l'identité et le pluralisme a changé, particulièrement chez les jeunes.



École de Granada, Rouyn-Noranda, Louis Jalbert, 2014

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a choisi d'occuper le plus possible le champ d'intervention constitué par **l'immigration** et les relations interculturelles. Il a développé un modèle d'aménagement de la diversité qui lui est propre – l'interculturalisme – et qui veut reconnaître la diversité tout en préservant l'identité culturelle québécoise. Cette approche met de l'avant les notions de **rapprochement interculturel** et de pleine participation de tous les Québécois.

### QUESTIONS

- 22/ Comment la politique culturelle peut-elle contribuer à la promotion et au renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise ?
- 23/ Quelles avenues emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration ?
- 24/ Quel est l'apport des domaines de la culture et des communications à l'apprentissage et à la promotion de la langue française, au Québec et dans la Francophonie ?
- 25/ Comment concilier l'objectif de promotion et de préservation de la langue française avec la reconnaissance du pluralisme culturel ? Comment se positionner face à la popularité actuelle de la création en langue anglaise ?
- 26/ Comment favoriser l'intégration aux filières de création, de production et de diffusion des artistes issus de l'immigration et des minorités ethnoculturelles ?



## 5. LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES NATIONS AUTOCHTONES<sup>3</sup>



Prestation de Samian et Jerry Hunter, Christian Leduc, 2012

La politique culturelle de 1992 faisait peu de place aux communautés autochtones et à leurs langues. Le formidable essor démographique qu'elles connaissent actuellement et la montée d'une génération plus scolarisée entraînent une prise de parole plus affirmée de leur part depuis quelques années. Il importe de signaler la **diversité culturelle** qui existe au sein des onze nations, qui évoluent sous des régimes de gouvernance différents et qui, chacune, négocie avec le gouvernement du Québec dans le cadre de revendications territoriales. L'histoire récente du Québec compte un douloureux chapitre d'intégration forcée des Autochtones à la majorité. La résilience

quant aux pertes subies semble reposer en partie sur une **reconnaissance de la richesse culturelle**. Dans ce contexte, la démarche en culture semble en être une d'affirmation et de réappropriation.

Malgré certaines avancées en matière de développement culturel, les cultures autochtones sont peu présentes dans le paysage culturel du Québec. La place qu'elles occupent demeure marginale, et les artistes et organismes culturels autochtones peinent à intégrer les circuits de création, de production et de diffusion. Les structures de financement et les critères d'admissibilité semblent peu favoriser une telle intégration.



Institut culturel Avataq, Robert Fréchette

### QUESTIONS

- 27/ Quelle devrait être la place du développement culturel autochtone dans la prochaine politique, en tenant compte du contexte propre aux Premières Nations et aux Inuits ?
- 28/ Qu'est-ce qui pourrait contribuer à la professionnalisation des artistes, des organismes artistiques ou des entrepreneurs culturels autochtones ? Comment favoriser leur intégration aux circuits de création, de production et de diffusion ?
- 29/ Comment le gouvernement du Québec peut-il appuyer efficacement les communautés autochtones dans leurs efforts de réappropriation et de revitalisation des langues ancestrales ?

<sup>3</sup> Des consultations particulières auprès des nations autochtones seront tenues en marge de la consultation publique.

## 6. L'ACTION INTERNATIONALE ET LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Dans un contexte de concurrence accrue et de mondialisation accélérée par l'apparition des nouvelles technologies numériques, et compte tenu de la taille modeste de son marché intérieur, le Québec doit être plus que jamais en mesure de faire rayonner et de diffuser sa culture sur la scène internationale et ailleurs au Canada. Les activités à l'étranger jouent un rôle essentiel pour le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles, avec comme retombée directe une amélioration des conditions de vie des artistes et des personnes travaillant en culture. Cependant, l'accroissement au cours des dernières années des mesures gouvernementales facilitant le rayonnement international, la circulation hors Québec, la promotion ainsi que le développement des marchés soulève aujourd'hui des enjeux quant à la cohérence de la vision d'ensemble et des interventions des divers acteurs gouvernementaux concernés.



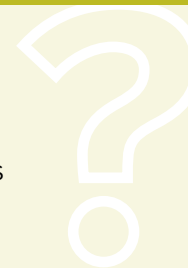
Onde de choc, Ginette Laurin, 2010

La présence du Québec au sein des grands **forums internationaux** et des **organisations internationales**, notamment l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie, lui permet d'exercer une influence sur les orientations de ces instances et de conserver sa capacité d'action en culture sur son territoire. Le Québec a joué un rôle précurseur dans l'élaboration, l'adoption et la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette convention réaffirme le droit souverain des États et gouvernements d'adopter et de mettre en œuvre leurs politiques et mesures relatives à la culture. Elle reconnaît également la double nature (à la fois économique et culturelle) des biens et des services culturels, ces derniers étant porteurs d'identité, de valeur et de sens. Il s'agit de faire reconnaître cette double nature, notamment au sein des accords commerciaux, afin que les biens et services culturels ne soient pas soumis aux règles usuelles du commerce. Le renouvellement de la politique culturelle constitue un bon moment pour se questionner sur la façon de mettre en œuvre les engagements pris lorsque le Québec a appuyé la ratification de la Convention.

La **coopération internationale** en matière de culture apparaît comme un important outil de positionnement et de rayonnement du Québec. Elle est également utile à la création de partenariats pour des organismes qui en sont à leurs premiers pas sur la scène internationale, pour permettre la consolidation de relations existantes et pour favoriser l'émulation chez les créateurs. Bien que le Québec ait des engagements avec plusieurs pays, notamment des pays de la Francophonie, ils pourraient être adaptés et renforcés pour les rendre plus porteurs.

Par ailleurs, le Québec doit faire entendre sa voix auprès du gouvernement du Canada dans des dossiers d'intérêt commun ou des **dossiers de compétence fédérale** ayant des impacts au Québec (radiodiffusion, communications, politique budgétaire du fédéral, droits d'auteur, accords internationaux, etc.).

## QUESTIONS



- 30/** Comment le gouvernement du Québec devrait-il faciliter et appuyer le développement des marchés étrangers et canadiens (hors Québec) en culture pour les créateurs d'ici, à l'heure où le numérique ouvre de nouveaux marchés et élargit les marchés existants, incluant celui de la Francophonie ?
- 31/** Comment le gouvernement du Québec devrait-il continuer d'être actif dans les forums internationaux où se discute la culture, particulièrement l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie ? Comment devrait-il protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ?
- 32/** Quelles devraient être les priorités du gouvernement du Québec en matière d'action internationale en culture ?
- 33/** Le Québec devrait-il concentrer au sein d'un seul ministère ou organisme la responsabilité de la promotion et du rayonnement à l'étranger de la culture québécoise ? Si non, quelle forme de concertation devrait être établie entre les divers acteurs gouvernementaux ?
- 34/** De quels mécanismes le gouvernement du Québec peut-il se servir pour accroître la cohérence de ses interventions avec celles du gouvernement du Canada et mieux faire entendre son point de vue dans les dossiers qui le concernent ?
- 35/** Quel rôle devrait jouer le Québec pour accroître la place de la culture au sein du réseau de la Francophonie ?

## 7. LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

L'actuelle politique culturelle du Québec fait du développement culturel une **responsabilité partagée** par le gouvernement du Québec et les instances locales et régionales. Par divers moyens, telles des politiques sectorielles, des mesures législatives, de l'aide financière ou des mesures fiscales, le gouvernement du Québec a favorisé le développement et le rayonnement de la culture sur tout le territoire.

Dans un contexte où les finances publiques sont limitées, il importe de maintenir la capacité de l'État de soutenir le développement culturel avec **équité**, sur l'ensemble du territoire québécois, en fonction de la singularité et des besoins des diverses régions, de la métropole et de la capitale nationale.

Les régions et les **municipalités**, découvrant le rôle qu'elles peuvent jouer dans le domaine de la culture, sont devenues des partenaires de premier ordre. L'engagement des municipalités s'est concrétisé par des investissements croissants. Aujourd'hui, elles souhaitent accroître leur autonomie et revendiquent plus de pouvoirs d'intervention sur leur territoire. Le gouvernement du Québec est sensible à ces demandes. De plus, la transformation récente des instances de concertation régionales et locales entraîne une redéfinition de la structure d'intervention territoriale.

Par ailleurs, les **citoyens** souhaitent de plus en plus participer à la prise de décisions, particulièrement lorsque celles-ci concernent le territoire (environnement, aménagement urbain, patrimoine). Tous les paliers de gouvernement doivent tenir compte de cette réalité. La question du financement est évidemment centrale. Au fil des ans, diverses mesures ont été mises en place par le gouvernement du Québec pour compléter le soutien financier à la création, à la production, à la diffusion et pour accroître l'accessibilité à la culture. Citons par exemple, les **crédits d'impôts**, principalement dans le secteur des industries culturelles; les ententes de développement culturel avec les municipalités; le programme Mécénat Placements Culture, créé afin de favoriser le **financement privé**.



Activité Lire au parc, Val-d'or, Geneviève Lagrois, 2013

« La majorité des Québécois (78 %) sont d'avis qu'il est important que l'État finance les arts et la culture, avec plus du tiers (38 %) qui juge même ceci comme étant très important. »

Source : Union des artistes, Les arts et la culture au Québec, Portrait des perceptions des Québécois, 2016.

De plus, les limites des finances publiques forcent les milieux culturels à trouver de nouvelles sources de financement. Ainsi, la recherche de commandites auprès des entreprises privées et la philanthropie culturelle sont maintenant des réalités qui touchent tant les organismes artistiques, les institutions muséales que les festivals ou les grands événements. Le sociofinancement sur les plateformes numériques apparaît également comme une nouvelle option. La **diversification** des sources de financement de la culture est un enjeu important dans un contexte où les défis à relever pour soutenir le développement culturel du Québec sont multiples.



Art public Témiscouata-sur-le-Lac, Catherine Lebel Ouellet, 2014



Séminaire Saint-Sulpice, Léa Delacotte, ministère de la Culture et des Communications, 2014

## QUESTIONS

- 36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?
- 37/ Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?
- 38/ Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culturel ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?
- 39/ Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture ? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux ? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes ?
- 40/ Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève ?





---

## EN TERMINANT...

---

Ce cahier de consultation a pour objectifs de susciter les réflexions et de favoriser la discussion. Nous vous invitons à choisir les questions qui vous interpellent et sur lesquelles vous souhaitez vous prononcer. Au-delà des nombreux sujets évoqués dans ce cahier, toute contribution réflexive sur les questions culturelles sera la bienvenue dans le contexte de cette étape de consultation.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation, qui est importante pour assurer l'adéquation de ce nouveau chapitre culturel avec les aspirations de l'ensemble de la société québécoise.

---

## POUR PLUS D'INFORMATION...

---

Pour prendre connaissance des consignes relatives à la participation aux séances de consultation et à la préparation d'un mémoire, ainsi que des dates des séances dans chacune des régions du Québec, consultez le site Web du ministère de la Culture et des Communications à l'adresse suivante :

**[www.mcc.gouv.qc.ca/Politiqueculturelle](http://www.mcc.gouv.qc.ca/Politiqueculturelle)**

Si vous le préférez, vous pouvez plutôt répondre à un questionnaire en ligne, qui est disponible à la même adresse.

Pour toute autre demande d'information, écrivez-nous à :

**[politique.culturelle@mcc.gouv.qc.ca](mailto:politique.culturelle@mcc.gouv.qc.ca)**



